RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BORCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

Le quatre septembre à 14 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BORCE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 23/08/2024 et transmise par voie électronique le 23/08/2024 et sous la présidence de ce dernier.

Présents: Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Jean-Vincent Salles, Vincent Dubourg, Maïlis Flores, Jean François Cédet. Alain Bouchu, Camille Gizardin, France Lamothe.

Absents: Jean-Vincent Salles.

Procuration: Jean-Vincent Salles à René Santos.

Secrétaire de séance : Alain BOUCHU.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.
- Transfert de compétence au SIABE de l'adduction d'eau potable.
- Réhabilitation gite communal demande subvention FEDER.
- Pastoralisme : demande subvention FEADER Hortassy (modernisation cabane-saloir) et Espélunguère (mise aux normes AEP).
- Pastoralisme Tableau des bacades 2024.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2024.

Approuvé à 10 voix.

M. JF CEDET arrive en séance.

2° Extension de compétence SIABE - AEP

Le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 30/08/2024 le Comité du Syndicat du SIABE a proposé le transfert à son profit de la compétence adduction eau potable.

Il précise qu'en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales l'organe délibérant de chaque collectivité membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour statuer sur la modification des statuts envisagée, le silence gardé au terme de ce délai valant accord sur le projet. Il appartiendra *in fine* au Préfet de prendre un arrêté pour approuver cette modification.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

<u>APPROUVE</u> la modification des statuts ayant pour effet le transfert au profit du Syndicat du SIABE de la compétence adduction eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat.

vote à l'unanimité : 11 pour : 11 contre : abstention :

<u>3° Gîte communal – demande subvention FEDER.</u>

Dans le cadre de la réhabilitation du gîte communal, M. le Maire informe les membres présents de l'avancement du dossier relatif aux travaux et aux demandes de financements ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, APPROUVE Le plan de financement du gîte communal comme suit :

				_	
DEPENSES en €	€HT	RECETTES en € HT			
Travaux	566 482,42 €	PNP	15 000,00 €		
Honoraires divers et MO	96 258,00 €	FEDER	178 136,80€		
Publicité	577,78€	Région NRA	37 500,00 €		
Assurance DOM	10 857,64 €	FNADT	218 000,00€		
		CD 64	100 000,00 €		
		Autofinancement	125 539,04 €		
Total dépenses	674 175,84€	Total recettes	674 175,84€		

AUTORISE M. le Maire à solliciter une aide financière des fonds européens FEDER.

RAPPELLE que la commune s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

vote à l'unanimité : 11 pour : 11 contre : abstention :

4° Modernisation cabane-saloir Hortassy – demande FEADER.

Dans le cadre des travaux de modernisation de la cabane-saloir d'Hortassy, M. le Maire informe les membres présents de l'avancement du dossier relatif aux travaux et aux demandes de financements ; Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE Le plan de financement comme suit :

DEPENSES en	€HT	RECETTES e	n € HT		
Travaux	5 300,00 €	Autofinancement	10 917,00 €		
Transport	3 830,00 €				
matériel	1 787,00 €				
Total dépenses	10 917,00 €	Total recettes	10 917,00 €		

AUTORISE M. le Maire à solliciter une aide financière des fonds agricoles européens FEADER.

RAPPELLE

que la commune s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

vote à l'unanimité : 11 pour : 11 contre : abstention :

<u>5° Mise aux normes AEP cabane Espélungère – demande FEADER.</u>

Dans le cadre des travaux de Mise aux normes alimentation AEP Cabane d'Espélunguère, M. le Maire informe les membres présents de l'avancement du dossier relatif aux travaux et aux demandes de financements;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE Le plan de financement comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT		
Matériel	11 191.33 €	Autofinancement	11 191.33 €	
Total dépenses	11 191.33 €	Total recettes	11 191.33 €	

AUTORISE M. le Maire à solliciter une aide financière des fonds agricoles européens FEADER.

RAPPELLE que la commune s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

vote à l'unanimité : 11 pour : 11 contre : abstention :

6° Tableau des bacades 2024

BESSONART Simon

		Ovins caprins	Ovins caprins	Bovins	Bovins	Equins	Totaux
		L	N.L	L	N.L		
Estive AUBISE	Estive basse	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
GAEC OSSINIRI		405					206,55
Total partiel		405	0	0	0		206,55
Estive Thézy	Estive basse	0,51	1,3	5,2	32,5	17,5	
EARL JUMANE						25	437,50
SOL Nathalie		50					25,50
BARENNES Jokin		141					71,91
Total partiel		191	0	0	0	25	534,91
Estive d'UDAPET/BIELLA	Estive Haute	1,3	3,25	13	32,5	35	
EARL PUCHIN-LABORDE			300				975,00
GAEC COYOS					22		715,00
GAEC DU BIELLA				46			598,00
Total partiel		0	300	46	22	0	2288,00
Estive Val de BELONCE	Estive Haute	13	3 25	13	32.5	35	

350,00

MONGUILLOT Henri				20		650,00
GAEC LANTZIRI				15		487,50
BENAC François Xavier				28	7	1155,00
GAEC DU BIELLA			30			390,00
SCEA RATTIN					12	420,00
FALXA LARRABURU D				25	5	987,50
Total partiel	0	0	30	88	34	4440,00

Estive AYRIRE/COSTE	Estive Basse	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
PLATTIER Jérôme		250				9	285,00
Total partiel		250		0	0	9	285,00
ESTIVE COUNDRES /MASTIGNE	Estive Basse	0.51	3,25	13	32,5	35	
EARL la CRISTALLERE		120					61.20
EARL BOURGES						26	910,00
BONZOM Thomas						17	595,00
EARL Abeilles et Equi'Libres						9	315,00
Total partiel		120	0	0	0	52	1976,00
Estive de CAMSUZA	Estive Basse	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
LINE Jean Claude					8		104,00
Total partiel		0	0	0	8	0	104,00
TOTAL GENERAL		966	300	76	118	120	9739.66

Vote à l'unanimité : 11 Pour : 11 Contre : Abstention :

7°: GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE. CONVENTION ET REPRESENTANT A LA CAO.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité va procéder à la passation d'un accord cadre à bons de commandes pour les travaux de voirie.

Il fait savoir que les Communes d'Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Lées-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse-en-Aspe, Sarrance et Urdos doivent également réaliser une consultation de marchés publics dans ce domaine. Il indique qu'il serait opportun, notamment afin de bénéficier d'économies d'échelle, de procéder ensemble au choix du prestataire qui assurerait cette prestation.

Il explique que la procédure de « groupement de commandes » prévue aux articles L. 2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, permettrait de faire un tel achat mutualisé.

Le Maire indique que dans le cadre de cette procédure, une convention constitutive du groupement de commandes doit être mise en place ; celle-ci précise notamment ses modalités de fonctionnement. Il présente le projet de convention ci-annexé en en soulignant les points essentiels, à savoir :

- le coordonnateur du groupement serait la Commune d'Osse-en-Aspe.
- un ou des contrats seraient signés et notifiés par le coordonnateur et chaque membre exécuterait le marché public pour la part qui le concerne.
- un tel groupement nécessite la constitution d'une Commission d'appel d'offres (C.A.O.), qui peut être celle du coordonnateur ou une commission spécialement élue pour ce dossier. Dans cette deuxième hypothèse, il convient d'élire un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres de la collectivité.

L'Assemblée, ouï l'exposé de son Président et après en avoir largement délibéré,

<u>APPROUVE</u>: la convention, ci-annexée, constitutive du groupement de commandes entre les Communes d'Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Lées-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse-en-Aspe, Sarrance et Urdos pour le choix d'un prestataire chargé des travaux de voirie; <u>DECIDE</u>: que la Commune d'Osse-en-Aspe sera coordonnateur du groupement;

<u>PRECISE</u>: que la Commission d'appel d'offres du groupement sera composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, et pour cela procède à l'élection de ce représentant parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres :

Il est procédé au vote pour la désignation du représentant titulaire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11bulletins blancs ou nuls : 0suffrages exprimés : 11

Ont obtenu:

- M. Jean-Vincent SALLES: 11 voix

M. Jean-Vincent SALLES ayant obtenu la majorité est proclamé titulaire

Il est procédé au vote pour la désignation du représentant suppléant.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11bulletins blancs ou nuls : 0suffrages exprimés : 11

Ont obtenu:

- M. Jean-Claude COUSTET: 11 voix

M. Jean-Claude COUSTET ayant obtenu la majorité est proclamé suppléant.

AUTORISE : le Maire à signer la convention et à faire les démarches nécessaires à son exécution vote à l'unanimité : 11 pour : 11 contre : abstention :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Néant.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2024-33 à 2024-37.

<u>Liste des membres présents</u>: Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Jean-Vincent Salles, Vincent Dubourg, Maïlis Flores, Jean François Cédet. Alain Bouchu, Camille Gizardin, France Lamothe

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION N°	OBJET	RESULTAT DU VOTE
2024-33	TRANSFERT DE COMPETENCE AEP AU SIABE	Approuvée / Rejetée
2024-34	REHABILITATION GITE COMMUNAL – DEMANDE SUBVENTION FEDER	Approuvée / Rejetée
2024-35	MODERNISATION CABANE- SALOIR HORTASSY	Approuvée / Rejetée
2024-36	MISE AUX NORMES ALIMENTATION AEP CABANE ESPELUNGUERE	Approuvée / Rejetée
2024-37	TABLEAU DES BACADES 2024	Approuvée / Rejetée
2024-38	GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE ET REPRESENTANT CAO	Approuvée / Rejetée

TABLE DES DECISIONS

	NEANT		
Signature du Maire :		Signature du secrétaire de séance :	